

Cit'ergie

European Energy Award®

**LE LABEL ÉNERGIE-CLIMAT
DES COMMUNES & INTERCOMMUNALITÉS**



Webinaire – ADEME Bourgogne-Franche-Comté

24 Avril 2018

Le processus de labellisation

Points importants au moment de la demande de label: c'est un moment du processus mais pas une finalité

Ce qui est nécessaire:

- Portage politique clair et partagé
- Etat des lieux complet
- Implication des élus autour des enjeux - délibération
- Plan d'actions en lien avec les points forts et les points à renforcer
- Travail rapproché avec le conseiller – le demander son avis

Même si le score le permet, il vaut mieux attendre avant de demander le label que la collectivité soit bien prête: Sinon la démarche peut ensuite perdre de son dynamisme



Pour la demande de label

1. Organisation
2. Stratégie
3. Plan d'actions
4. Indicateurs
5. Documents de label et audit



1 - Organisation de la collectivité

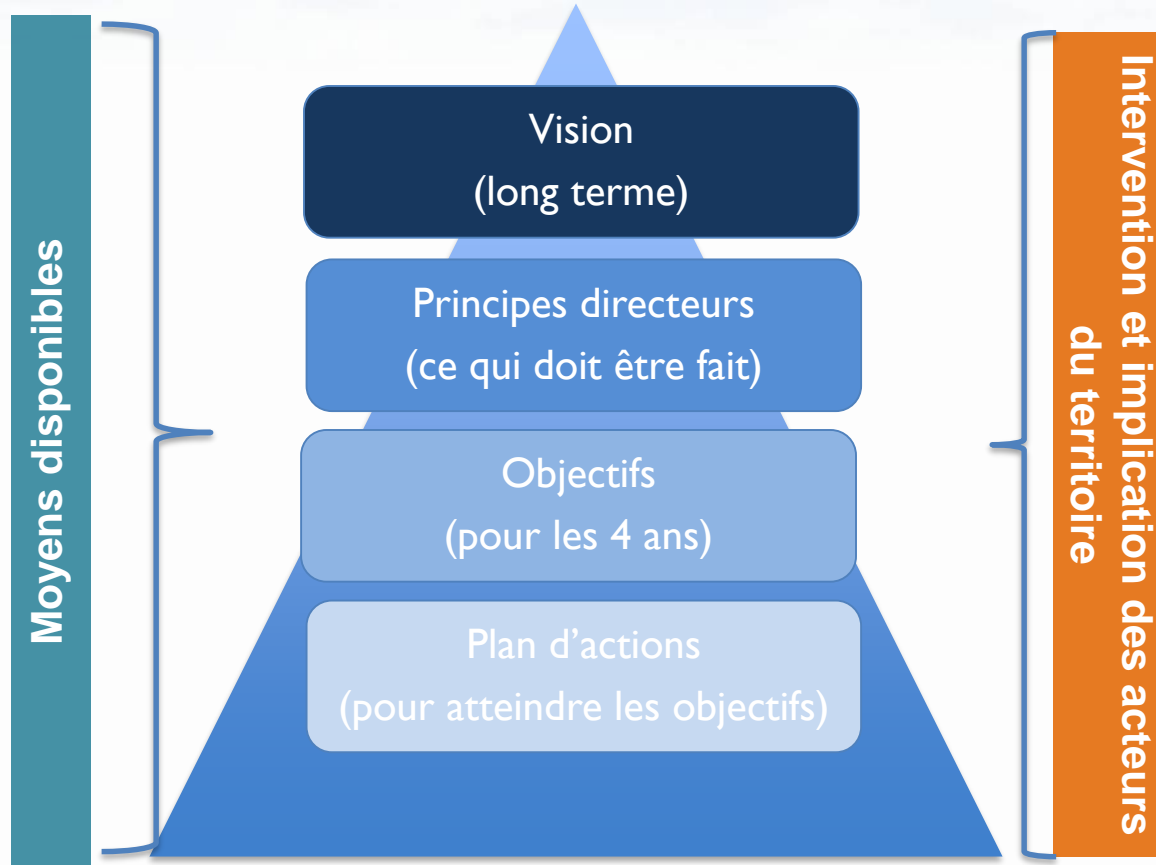
1. Adéquation entre ambition et moyens
2. L'audit permet de conforter le socle de l'organisation interne et de la gouvernance



Les visites annuelles permettent de bien vérifier que cette gouvernance est bien établie



2 - Éléments de l'approche stratégique



Objectifs énergétiques quantitatifs

Exemples

- Réduction de la consommation d'énergie du patrimoine (kWh/m²)
- Augmentation du nombre de logements réhabilités (nombre de logements total)
- Augmentation des kms de pistes cyclables (km/hab)
- Nombre de PDE réalisés sur le territoire (PDE/total entreprises)
- Part des ENR sur le territoire (kWh produit/ total kWh consommés sur le territoire)



...décliné en objectifs opérationnels par domaine

Extrait des objectifs quantitatifs et qualitatifs de la CC Bassin de Pompey, labellisée Cit'ergie en juin 2016

Principes de la politique énergétique et climatique

Le Conseil Communautaire du 27 février 2014 a délibéré un principe de politique énergétique et climatique par domaine d'intervention :

- Planification : Etablir une stratégie énergie/climat visant à inscrire la collectivité et le territoire sur la trajectoire du facteur 4
- Patrimoine: Viser une gestion exemplaire de l'énergie sur le patrimoine de la collectivité avec un objectif de 3% de réduction de consommation d'énergie par an et 20% de taux de couverture en énergies renouvelables en 2020
- Energie, eau, assainissement, déchets: Approfondir la connaissance énergétique du territoire et, concernant les déchets : continuer à diminuer le volume des déchets et mieux exploiter le gisement énergétique qu'ils constituent
- Mobilité: Continuer à développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle de manière à atteindre le facteur 4
- Organisation: Se doter et pérenniser un budget et une organisation au service des enjeux énergétiques et climatiques
- Communication, coopération: Entraîner les acteurs du territoire vers la transition énergétique en visant le facteur 4 en 2050



Des objectifs en matière d'adaptation

Extrait des objectifs quantitatifs et qualitatifs de la Métropole et Ville de Brest, labellisées Cit'ergie en novembre 2016

Objectifs qualitatifs en matière d'adaptation au changement climatique

A la lecture des connaissances actuelles, l'agglomération brestoise est privilégiée face au changement climatique. Du fait de sa position géographique, géologique et météorologique, Brest métropole est peu exposée aux risques liés à un changement climatique de 2°C. Il est donc d'autant plus crucial de mettre en œuvre des actions visant à contenir le réchauffement climatique et contribuer ainsi à la préservation de cette situation privilégiée. Le tableau qui suit illustre cette situation.

Risques majeurs	Forces du territoire	Faiblesses du territoire
Canicules	Des canicules telles que celle de 2003 auront peu d'impacts négatifs. Brest a été préservée en 2003 par rapport au reste de la France. Au contraire, des étés plus chauds mais restant plus agréables que partout en France, augmenteront l'afflux touristique. De plus, la pyramide des âges brestoise révèle une population plus jeune que la moyenne nationale et donc moins exposée*.	Au-delà d'un réchauffement de 2°C, les canicules auront des impacts très négatifs sur un territoire peu habitué aux vagues de chaleur. Il serait donc impératif de mettre en place des mesures d'atténuation permettant de contenir le réchauffement climatique.
Feux de forêt	Pas de forêts sur le territoire	
Inondation	Brest métropole n'est pas exposée aux crues.	Les structures urbaines et l'imperméabilisation des routes rendent le territoire vulnérable face aux fortes précipitations .
Submersion marine et érosion du littoral	La structure même des côtes brestoises, hautes et rocheuses, protège le territoire de la submersion, mais aussi de l'érosion.	

Brest métropole concentre ses efforts sur l'optimisation de la gestion des eaux pluviales pour faire face aux épisodes de fortes précipitations dont la fréquence augmente.





3 - Exemples de programme d'actions

Date de mise à jour

Service respon./pilote

Sys cotation - priorités

Réf domaine/action

Plan d'actions CAPC 2012/2013 - nouvelle version

Planning/Coût

Indicateur

Date de mise à jour : 12/10/2012

Objectifs/actions



Domaine	Réf. action Cit'ergie	Objectif	Action (intitulé)	Service concerné et Personne responsable (Nom, Prénom, Fonction)	Planning prévisionnel de réalisation	Coût de mise en œuvre	Coût d'exploitation	Système de cotation	Priorité (Faible/Moyen/ne/Haute)	Indicateurs de suivi et/ou d'évaluation de l'efficacité (intitulé)	
1. Planification du développement territorial	1.1.1	Disposer d'un document cadre pour la politique énergétique de la CAPC	Rédiger ce document, le faire valider par les élus et le diffuser	Cellule DD Philippe EON	Document réalisé et validé le 13 décembre 2010 en conseil communautaire	En interne + prestation conseiller Cit'ergie	Interne	8 1 4 4	17/20		
	1.1.2	Répondre aux exigences réglementaires avant le 31 décembre 2012	Finaliser le PCET, ajouter des scénarios prospectifs avec des échéances, un volet atténuation et un volet adaptation aux changements climatiques et faire de la concertation	Cellule DD Philippe EON	Voir avec l'AREC Échéance décembre 2012 Réalisation en cours	Interne et externe (AREC)	Interne	4 4 4 4	16/20		
	1.1.3	Répondre aux exigences réglementaires à partir de janvier 2013	Permettre une évaluation et un suivi des résultats, en vue de vérifier l'atteinte des objectifs	Réaliser un bilan des émissions de GES Patrimoine et Services et Territoire. Proposer au CCAS d'être associé à la démarche par le biais d'un groupement de commandes	Cellule DD Philippe EON	- BC Patrimoine : réalisé, attribution d'une mission externe en 2011. - Inventaire GES Territoire : réalisé avec l'AREC en 2011	BC Patrimoine : Environ 35 000 Inventaire GES Territoire : environ 15 000	Interne	4 1 4 4	13/20	
				Assurer un suivi et une mise à jour régulière des indicateurs (conso énergies, émissions GES, prod ENR, par secteur...) et communiquer en interne et en externe sur les résultats	Cellule DD Philippe EON	2013	Interne et externe (AREC)	Interne			
	1.1.4	Prévenir les conséquences des changements climatiques	Sensibiliser les élus et les agents de la collectivité à la notion d'adaptation aux changements climatiques sur le territoire (lien action 1.1.2)	Analyser les impacts des changements climatiques sur le territoire	Cellule DD Philippe EON	2013	Interne	Interne			
				Recruter d'une personne dédiée à la prévention	Service Déchets Cendrine GENDRE	Arrivée d'une personne en 2011	Interne	Interne	2 1 4 4	11/20	
	1.1.5	Viser une gestion rationnelle des déchets qui insiste à la fois sur la prévention et qui ne néglige aucun type de valorisation	Mettre en place un programme de prévention et développer la valorisation - Elaboration d'un Plan d'actions pour l'optimisation de la collecte des déchets	Mettre en place de la redevance spéciale pour les entreprises de l'Agglo (délégation en attente)	Service Déchets Cendrine GENDRE	Arrivée d'une personne en 2011, dont le travail est de mettre en place le programme de	Interne	Interne	2 1 4 4	11/20	
				Mise en place de la redevance spéciale pour les entreprises de l'Agglo (délégation en attente)	Service Déchets Cendrine GENDRE	Fin 2012	Interne + embauche d'un CDD pour la mise en place de la redevance spéciale	Interne	Interne	2 1 4 4	11/20
	1.2.1 (3.1.3)	Avoir une vision globale du territoire structurée par les flux d'énergie production / consommation	Travaux envisagés par l'AREC - projets en cours sur le territoire (Ozon, Unité de méthanisation, nouveau réseau de chaleur (incluant Ozon et La Manu...)) - Réaliser un document cartographique de zonage avec les objectifs de la programmation énergétique (ZIPEC - Jean-Philippe DEBIAIS, Michael BISEAU)	Connaitre le taux de raccordement aux systèmes collectifs	AREC, Cellule DD, Service Aménagement Urbain et BE	2013	Interne	Interne	2 1 4 4	11/20	
				Finir l'étude de stationnement d'ici la fin de l'année	Cellule DD et Service Aménagement Urbain Jean-Philippe DEBIAIS, Michael BISEAU	fin 2012	Interne	Interne	2 1 4 4	11/20	
		Mettre en place des mesures et des indicateurs découlant du PGD et des différentes études sur les déplacements et le stationnement	Service Déplacements Vincent GOUBEAU	Fin 2010	Interne	Interne	Interne	4 1 4 4	13/20		

Exemple de détails par action

Axe 1	Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050
Objectif 2	Réduire dans le patrimoine de la Ville la consommation d'énergie et d'eau
Action 6	
<p>➤ Poursuivre la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments de la ville en fixant pour 2016 un objectif d'économie de 50% par rapport à 2007</p>	
<p><u>Les enjeux</u></p> <p>Le patrimoine bâti de la collectivité représente 37% des émissions de CO₂ du patrimoine dont 80% sont issues de la combustion d'énergies fossiles. L'objectif de réduction de la consommation d'énergie de 50% à l'horizon 2016 étant ambitieux, compte-tenu de la réduction de 21% déjà réalisée au cours des trois dernières années, tous les gisements d'économies devront être mobilisés (suivi des consommations des bâtiments, application du programme de rénovation, sensibilisation des agents etc.).</p>	
<p><u>Les mesures concrètes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - A la suite des diagnostics effectués dans les équipements de proximité (écoles, crèches, gymnases...), engager les investissements programmés : isolation des combles et des façades, pose de régulations et de robinets thermostatiques, changements de chaudière... - Lancer des études opérationnelles sur les équipements les plus techniques et les plus consommateurs (bibliothèque Mériadeck, TNBA, CAPC, Musée d'Aquitaine, Conservatoire, piscine Galin, Pôle Technique Municipal...) et programmer les travaux d'économie d'énergie en résultant. - Poursuivre le déploiement du système d'exploitation des bâtiments et mettre en place un système de télérelève multifluides pour la conduite, la surveillance et l'optimisation des consommations eau, gaz et électricité. - Inclure dans les futurs marchés de maintenance des installations techniques des clauses de performance en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en cohérence avec les objectifs du PCET. 	
Élus référents	Hugues Martin, Anne Walryck
Services en charge	DCP, DGFG, DGINSI
Partenaires	ADEME, fournisseurs d'énergie
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	MWh économisés / t _{eq} CO ₂ évitées / montant des investissements

Source : PCET de Chambéry Métropole

Orientation 4 : concourir à la baisse des émissions de gaz à effet de serre liées à la production, à la collecte et au traitement des déchets par des actions de prévention (réduction à la source, de la valorisation matière et de la valorisation énergétique).

• Mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets	Engagé
• Mettre en œuvre et évaluer les dispositifs de compostage individuel et en pied d'immeubles	Engagé
• Soutien aux filières de réemploi	Engagé
• Mettre en œuvre le programme de broyage de proximité des déchets verts	Engagé
• Inciter et accompagner la mise en œuvre de dispositifs de valorisation des déchets organiques des gros producteurs (compostage, méthanisation)	A programmer

Situation actuelle : mise en œuvre du programme local de prévention des déchets

Objectif : diminuer la quantité de déchets collectés de 7% par rapport à 2010 d'ici 2014 (ordures ménagères, collecte sélective, déchets verts)

Tonnage de biodéchets collecté : 90 kg/an/hab (85 kg/hab/an en 2012)

Indicateur : valorisation des biodéchets (biogaz et compost) : tonnage de biodéchets collectés

Estimation budgétaire :

Plan local de prévention des déchets : 1 176 000 € (en fonction des capacités financières de la prochaine PPI)

Pilotage des actions : direction des déchets

4 – Tableau des indicateurs

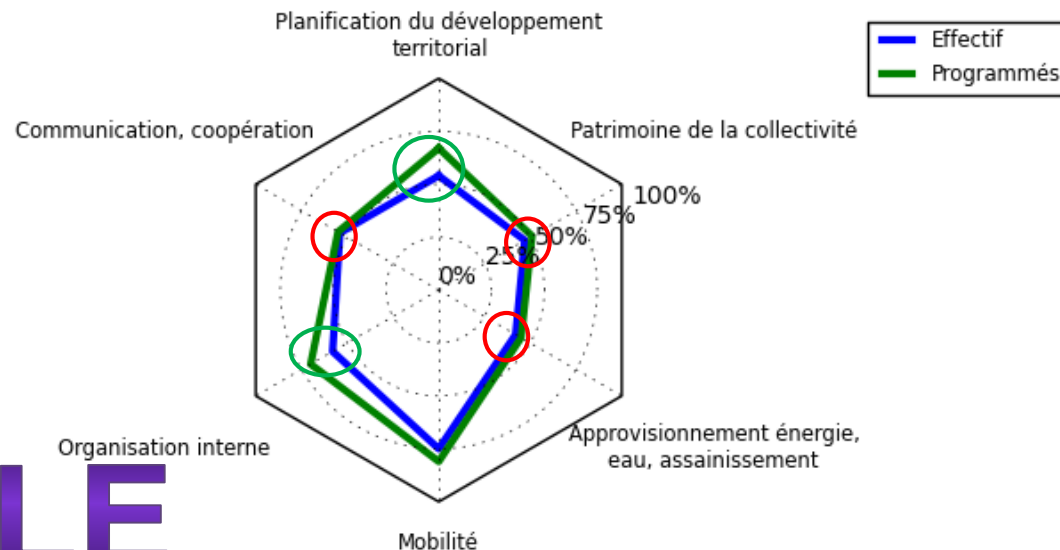
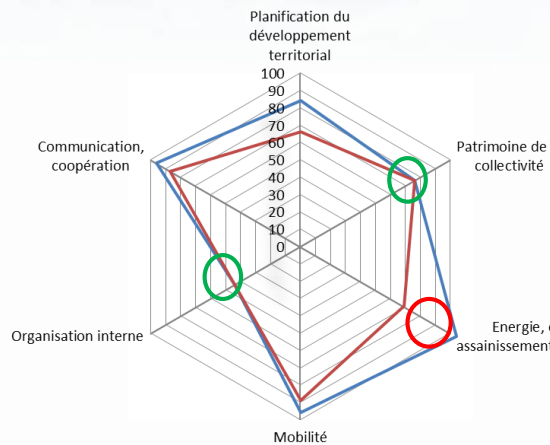
Il permet de faire le suivi des effets des actions

Certains indicateurs sont essentiels pour certaines mesures et d'autres affinent la connaissance

N°	Nom	Unité	Action Cit'ergie	Valeur de l'indicateur	Objectif	Atteinte de l'objectif	V LIMITE
DOMAINE 1 : PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL							
1	Emissions de GES annuelle du territoire par habitant*	tCO2eq/hab.an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	8	diminution	oui	7,45
2	Production de déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats) par habitant*	kg/hab.an	1.1.5. Principe de gestion des déchets	451	diminution		535
3	Recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés	%	1.1.5. Principe de gestion des déchets	27%	augmentation		39%
4	Déplacement en voiture	%	1.2.2. Planification des déplacements	49,8	stabilisation ou diminution		65% (ville dans une aire urbaine) 75% (EPCI ou ville hors aire urbaine)
5	Densification urbaine	au choix	1.3.1. Règlement d'urbanisme		augmentation		1 renouvellement/transmission 45% (single collectifs et groupes -valor nouveaux résidentiels)
6	Part des surfaces agricoles et naturelles	%	1.3.1. Règlement d'urbanisme	65%	stabilisation ou augmentation		-
7	Nombre de logements rénovés énergétiquement	nb/an	1.4.2. Politique de construction et de rénovation de l'habitat	350	augmentation	oui	-
DOMAINE 2 : PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE							
8	Part de bâtiments ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique	%	2.1.2. Etat des lieux, analyse	54%	augmentation		-
9	Taux de couverture par ENR des besoins en chaleur	%	2.2.1. Energies renouvelables/chaleur	22%	-	-	0%
10	Taux de production d'électricité renouvelable (domaine2)	%	2.2.2. Energies renouvelables/électricité	1%	-	-	0%
11	Part des achats d'électricité à haute valeur environnementale	%	2.2.2. Energies renouvelables/électricité	0%	-	-	0%
12	Part de bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	%	2.2.3 et 2.2.4. Efficacité chaleur et électricité	5% (surface) 4% (nombre)	-	-	10%
13	Part de bâtiments de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	%	2.2.3 et 2.2.4. Efficacité chaleur et électricité	0% (surface) 0% (nombre)	-	-	0%
			2.2.3. et 2.2.4. Efficacité chaleur et	0%			280 (< 3 000 hab) 410 (< 50 000 hab)

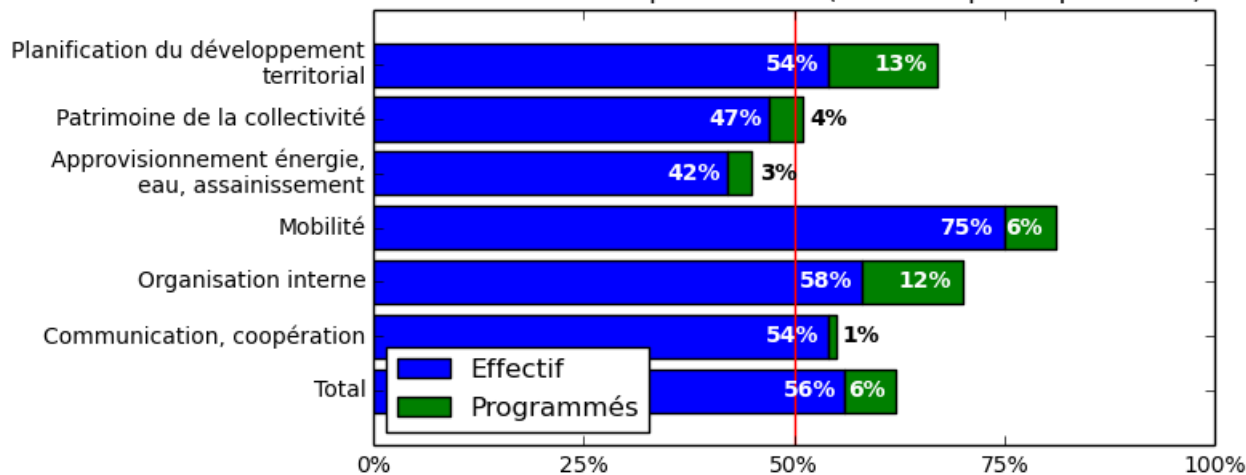


Résumé - cohérence réalisé – potentiel - programmé



EXEMPLE

Taux de réalisation par domaine (en % des points potentiels)



Éléments spécifiques de la labellisation

4. Envoi de la demande de label à la CNL
5. Auditeur nommé par l'ADEME
6. Echange conseiller - auditeur
7. Réunion d'audit
8. Rapport d'audit
9. Envoi du dossier à la CNL
10. Labellisation
11. Remise du label aux Assises de l'Énergie



En résumé

- 1. Effet positif pour la collectivité:** reconnaissance en interne et sur le territoire des actions mises en œuvre
- 2. Effet positif si la communauté de communes s'implique avec la ville-centre –** facilite la collecte d'information
- 3. Cit'ergie permet de mettre le doigt sur les points forts et les aspects à renforcer**
- 4. Ci'ergie renforce la collaboration et la compréhension des responsabilités en interne à la collectivité**
- 5. Cit'ergie facilite la coopération sur le territoire**

